

# NEWSLETTER OCTOBRE 2024

## Faux arrêts de travail – Un fléau grandissant, quels recours pour les employeurs ?

Les faux arrêts de travail représentent un véritable défi pour les entreprises, affectant à la fois leur productivité et leur stabilité financière. De plus en plus répandus, ces faux arrêts peuvent être obtenus en ligne, souvent sous la forme de documents imitant parfaitement les prescriptions médicales. Face à cette fraude, les employeurs se retrouvent démunis et doivent renforcer leur vigilance.



## Une réponse technologique pour contrer la fraude

Pour répondre à cette recrudescence, la CPAM a pris des mesures radicales dès septembre 2024, en introduisant de nouveaux formulaires Cerfa d'arrêt de travail, dotés de technologies de sécurité avancées. Ces formulaires, disponibles sur Ameli Pro, sont conçus pour compliquer considérablement la tâche des fraudeurs grâce à :

- **Du papier spécial difficilement falsifiable**
- **Des étiquettes holographiques pour garantir l'authenticité**
- **De l'encre magnétique, décelable uniquement avec des équipements spécifiques.**

*Ces dispositifs de sécurité renforcés sont utilisables dès à présent et obligatoires à compter de juin 2025 pour tout arrêt de travail, rendant plus complexe la production de faux documents et facilitant les vérifications pour les employeurs et les autorités.*

# QUELS RECOURS POUR L'EMPLOYEUR EN CAS DE SUSPICION ?

En cas de doute sur l'authenticité d'un arrêt de travail, plusieurs solutions s'offrent aux employeurs :

- **Alerter la CPAM** : En informant la CPAM, celle-ci peut initier un contrôle pour vérifier la légitimité de l'arrêt de travail. Le formulaire Cerfa sécurisé, accessible via Ameli Pro, facilite cette vérification.
- **Diligenter une contre-visite médicale patronale** : Cette option, précisée par le décret du 5 juillet 2024, est possible lorsque l'employeur maintient le salaire du salarié pendant son arrêt. Si la contre-visite médicale révèle que l'arrêt de travail n'est pas justifié, le salarié devra reprendre ses fonctions et l'employeur sera exonéré du maintien de salaire.



Ces mesures sont indispensables dans un contexte où les dépenses liées à l'indemnisation des arrêts de travail ont augmenté de plus de 50% entre 2015 et 2023. Les faux arrêts de travail ont un impact considérable sur les entreprises, fragilisant leur fonctionnement et aggravant la pénurie de main-d'œuvre.

# LA PRÉVENTION ET LA RIGUEUR : LES CLÉS DU SUCCÈS

Bien que l'idée de sanctionner les salariés fraudeurs puisse sembler tentante, il est essentiel pour les employeurs de faire preuve de prudence. Toute action disciplinaire doit être fondée sur des preuves concrètes, respectant les cadres légaux distincts du droit de la sécurité sociale et du droit du travail.

Au sein de notre cabinet de conseil en prévention des risques, en partenariat avec notre cabinet d'avocats expert en droit social, nous accompagnons les entreprises dans la mise en place de stratégies de prévention robustes et d'actions ciblées pour contrer les fraudes. Il est crucial d'informer les collaborateurs sur les nouvelles mesures, telles que l'usage des formulaires Cerfa sécurisés, et de les sensibiliser aux conséquences légales des arrêts frauduleux.



## PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE FACE À LA FRAUDE

La lutte contre les faux arrêts de travail est plus que jamais un enjeu stratégique pour les entreprises. Avec la mise en place des nouveaux formulaires Cerfa à sécurité renforcée, disponibles sur Ameli Pro, et grâce à des actions préventives, les employeurs disposent de moyens efficaces pour se protéger.

Nous sommes à vos côtés pour vous fournir des conseils sur mesure, afin de sécuriser vos pratiques et vous aider à naviguer dans ce contexte juridique complexe.